

**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE****MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REHABILITATION DU RESEAU HYDRAULIQUE DU DOMAINE FAAROA***Annonce n° 70507**1. Informations relatives à l'acheteur public*

1° Catégorie : Polynésie française.

2° Nom et coordonnées de l'acheteur : Direction de l'agriculture (DAG), subdivision des îles Sous-le-Vent, PK 1, côté montagne, Uturoa, Raiatea, BP 13, 98735 Uturoa, Raiatea, tél. : 40 60 21 06, fax : 40 60 21 09, courriel : vincent.vaucherot@raiatea.sdr.gov.pf ; laurie.gorria@dag.gov.pf.

3° Autorité compétente pour mener les opérations de passation et de signature du marché : Vice-président, ministre de l'agriculture, de l'économie bleue et du domaine, en charge de la recherche.

*2. Objet et caractéristiques principales*

1° Objet : Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du réseau hydraulique du domaine de Faaroa à Raiatea.

2° Catégorie de prestations à laquelle se rattache le marché : Services.

3° Lieu d'exécution des prestations ou de livraison de la commande : Domaine de Faaroa, commune de Taputapuata, île de Raiatea.

4° Durée du marché : Stipulée dans les documents du marché

3. Prestations divisées en lots : Non.

4. Type de procédure : Procédure adaptée

5. Critères d'attribution : Les critères d'attribution et les conditions de leur mise en œuvre sont définis dans le règlement de la consultation.

6. Date limite de remise des candidatures ou des offres : Le 05 octobre 2021 à 12 heures.

*7. Renseignements complémentaires*

1° Adresse auprès de laquelle le dossier de consultation des entreprises peut être consulté, retiré ou téléchargé : PK 1, côté montagne, Uturoa, Raiatea, BP 13, 98735 Uturoa, Raiatea, tél. : 40 60 21 06, fax : 40 60 21 09, courriel : vincent.vaucherot@raiatea.sdr.gov.pf ; laurie.gorria@dag.gov.pf.

2° Contenu du dossier de réponse : Défini dans le règlement de la consultation.

3° Adresse et modalités pour la remise des plis : Il est demandé au candidat de joindre systématiquement à tout dossier de candidature et d'offre "papiers", une copie de celui-ci sur support numérique physique (CD ROM ou clé USB). En cas de divergence entre les documents papier et les documents de la version numérique, ce sont les documents papier qui prévalent. Les dossiers relatifs à la candidature et à l'offre seront remis sous enveloppe simple et portera la mention suivante : "APPEL D'OFFRE RELATIVE A LA MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REHABILITATION DU RESEAU HYDRAULIQUE DU DOMAINE DE FAAROA" A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT. Cette enveloppe doit contenir : - une première sous-chemise revêtue de la mention "CANDIDATURE" et comprenant tous les documents listés

à l'article 8.1 du RC ; - une deuxième sous-chemise revêtue de la mention "OFFRE" et comprenant tous les documents listés à l'article 8.2 du RC ; - le support numérique physique (CD ROM ou clé USB) mentionné à l'article 10 du RC et contenant la copie de tous les documents de candidature et d'offres fournis en version "papier". Les plis devront être remis contre récépissé à l'adresse géographique suivante : DIRECTION DE L'AGRICULTURE, subdivision des îles Sous-le-Vent derrière le Lycée au PK 1,800, côté montagne, BP 13, 98735 UTUROA, RAIATEA, tél : 40 60 21 00 ou DIRECTION DE L'AGRICULTURE, cellule Forêt et Aménagement rural, rue Tuerai-Tane, route de l'hippodrome à Pirae, BP 100, 98713 Papeete, Tahiti, tél. : 40 42 81 44 (poste 222) avant la date et l'heure (fixées ci-dessus), ou si elles sont envoyées par voie postale, elles devront l'être à cette même adresse, par pli recommandé avec avis de réception postal, et parvenir à destination avant la même date et heure limite. Les plis qui seraient remis après la date et l'heure limites (fixées ci-dessus) ou remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus et seront renvoyés à leur auteur. Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres. Le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'apporter des modifications de détails à un ou plusieurs documents intégrés au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des candidatures et des offres fixée à l'article 10 du RC. La nouvelle version du ou des documents modifiés annule et remplace la précédente et fait donc seule foi.

8. Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 23 août 2021.

**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE****PRESTATIONS D'ANALYSES POUR LE COMPTE DU CENTRE D'HYGIENE ET DE SALUBRITE PUBLIQUE***Annonce n° 95688**1. Informations relatives à l'acheteur public*

1° Catégorie : Polynésie française.

2° Nom et coordonnées de l'acheteur : La Polynésie française pour le compte du ministère de la santé, 56, rue du Commandant-Destremau, immeuble Atitiafa (musée de la perle) 1er étage Paofai, BP 611, 98713 Papeete, tél. : 40 46 61 00, courriel : chsp@sante.gov.pf.

3° Autorité compétente pour mener les opérations de passation et de signature du marché : Ministre de la santé, et par délégation la directrice de la santé.

*2. Objet et caractéristiques principales*

1° Objet : Prestations d'analyses pour le compte du centre d'hygiène et de salubrité publique.

2° Catégorie de prestations à laquelle se rattache le marché : Services.

3° Type de marché : marché simple.

4° Lieu d'exécution des prestations ou de livraison de la commande : Centre d'hygiène et de salubrité publique, Mamao, Papeete.

5° Durée du marché : Stipulée dans les documents du marché.

Le marché est reconductible 3 fois pour une période d'un an.

6° Variantes autorisées : Non.

3. *Forme du marché* : Marché à bon de commande mono-attributaire sans minimum ni maximum.

4. *Prestations divisées en lots* :

Lot 1 : Eaux usées de Tahiti ;

Lot 2 : Eaux de baignade de Tahiti ;

Lot 3 : Eaux de piscine de Tahiti ;

Lot 4 : Eaux d'alimentation de Tahiti ;

Lot 5 : Eaux conditionnées de Tahiti ;

Lot 6 : Denrées alimentaires, prélèvements de surface et échantillons de glace et d'eau dans les établissements alimentaires de Tahiti et des îles ;

Lot 7 : Eaux usées, eaux de baignade, eaux de piscine, eaux d'alimentation et eaux conditionnées des îles autres que Tahiti.

Les modalités de soumission aux lots ainsi que les modalités de leur attribution sont définies dans le règlement de la consultation.

5. *Type de procédure* : Appel d'offres ouvert.

6. *Conditions de participation - pièces à fournir par les candidats*

1° Situation juridique, fiscale et sociale des opérateurs : Définie dans le règlement de la consultation.

2° Documents et renseignements relatifs aux capacités des candidats : Défini(s) dans le règlement de la consultation.

7. *Critères d'attribution* : Les critères d'attribution et les conditions de leur mise en œuvre sont définis dans le règlement de la consultation ou la lettre d'invitation au dialogue.

8. *Conditions de délai*

1° Date limite de remise des candidatures ou des offres : Le 5 octobre 2021 à 11 heures.

2° Délai de validité des offres à compter de la date limite de réception des offres : 180 jours.

9. *Renseignements complémentaires*

1° Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus (administratifs et/ou techniques) : 56, rue du Commandant-Destremau, immeuble Atitiafa (musée de la perle) 1er étage Paofai, BP 611, 98713 Papeete, tél. : 40 46 61 00, courriel : chsp@sante.gov.pf.

2° Adresse auprès de laquelle le dossier de consultation des entreprises peut être consulté, retiré ou téléchargé : 156, avenue Georges-Clémenceau, 98714 Papeete, tél. : 40 50 37 47, courriel : chsp@sante.gov.pf.

10. *Conditions de remise des offres et / ou des candidatures*

1° Contenu du pli à remettre : Défini dans le règlement de la consultation.

2° Adresse et modalités de remise des plis : 156, avenue Georges-Clémenceau, 98714 Papeete, tél. 40 50 37 47, courriel : chsp@sante.gov.pf

11. *Instance chargée des procédures de recours* : Tribunal administratif de la Polynésie française, avenue Pouvana'a-a-O'opa, BP 4522, 98713 Papeete, tél. : 40 50 90 25, fax : 40 45 17 24, courriel : greffe.ta-papeete@juradm.fr, site internet : <http://polynesie-francaise.tribunaladministratif.fr/>.

12. *Date d'envoi du présent avis à la publication* : Le 26 août 2021.

## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

I - *Information relative à l'autorité délégante* :

Catégorie : Commune.

Nom et coordonnées : Commune de Rurutu, hôtel de ville, Moerai, 98753 Rurutu, tél. : 40 93 02 60, fax : 40 94 02 26, [courrier@commune-rurutu.pf](mailto:courrier@commune-rurutu.pf).

*Représentant de l'autorité délégante* : Le représentant de l'autorité délégante pour mener les opérations de passation et de signature de la convention de délégation de service publique est M. le maire de la commune de Rurutu.

II - *Objet et caractéristiques principales* :

1. *Objet* : Délégation de distribution publique d'énergie électrique.

La commune de Rurutu souhaite déléguer le service public pour l'exploitation, la gestion des installations de distribution et la fourniture d'énergie électrique, communément appelé "distribution publique d'énergie électrique", ainsi que l'exploitation et la gestion de la centrale de production thermique rattachée à ce service.

Le délégataire sera chargé notamment :

- de la fourniture de l'énergie électrique à tous les abonnés en leur garantissant un accès égalitaire au service public ;
- d'assurer l'exploitation technique incluant l'entretien, la maintenance et le renouvellement des installations de production, de distribution et de branchements ;
- de réaliser des investissements pour le développement et le renforcement des installations de production et de distribution ;
- de garantir la gestion commerciale du contrat et les relations avec les abonnés, ainsi que l'achat de l'électricité produite par les différents producteurs ;
- de la mise en œuvre d'actions d'efficacité énergétique et d'insertion des énergies renouvelables.

Le délégataire pourra bénéficier de la compensation de péréquation dans le domaine de l'électricité suivant la loi de pays n° 2021-5 du 28 janvier 2021.

2. *Nature et durée du contrat* :

- convention de délégation de service public ;
- durée : entre 15 et 20 ans, précisée à la remise du dossier de consultation.

3. *Périmètre du service, lieux d'exécution des prestations* : Commune de Rurutu.

III - *Procédures* : Procédure de délégation de service public, en application de la loi de pays n° 2009-22 du 7 décembre 2009 et de l'arrêté d'application n° 2298 CM du 15 décembre 2009 relatifs aux délégations de service public passées par les communes de Polynésie française de leurs groupements et de leurs établissements publics.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que la procédure de mise en concurrence comporte :

- 1° Une étape de dépôts de candidature ;
- 2° Une étape de dépôts des offres uniquement pour les candidats préalablement sélectionnés ;
- 3° Une étape de négociation avec les candidats.

Le présent avis concerne la première étape et a pour but de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leur dossier de candidature.

Un document de référence pour l'élaboration des offres : Le "dossier de consultation", sera remis aux candidats invités à remettre une offre.